

EN BREF !



Angélique, esthéticienne qualifiée reconverte depuis peu pour exercer un métier qui la passionne, vous propose des soins de qualité à votre domicile. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur son site : [angeliquemabulle-po.wixsite.com/mabullepoudree](http://angeliquemabulle-po.wixsite.com/mabullepoudree) Ou par téléphone : 06.66.42.97.15



UN PAS DE FÉE

Aurore vous propose des ateliers de pratiques, collectifs ou individuels, pour développer l'état de présence. L'état de présence étant en lien avec l'état de détente du corps et de l'esprit, voici les activités proposées : - Méditation guidée de pleine présence - Marche en présence en nature en Belledonne ou Chartreuse - Voyage Sonore quand les sons et les vibrations des instruments s'invitent - Massage Bien-être Thai - Confection de coussin de méditation



Bulletin Municipal de La Combe de Lancey

56 Place du Boÿs  
38190 La Combe de Lancey  
Tél: 04 76 71 40 96  
Astreinte : 06 30 91 16 42 (en cas d'extrême urgence)

[mairie@lacombedelancey.fr](mailto:mairie@lacombedelancey.fr)  
[www.mairiedelacombedelancey.fr](http://www.mairiedelacombedelancey.fr)

(Imprimé par nos soins)



# La vie du village : rétrospective...

## Feux de la St Jean

Bilan très positif pour cette première édition, près de 200 personnes étaient présentes parmi lesquelles de nombreuses familles combinoises ainsi que des habitants des communes voisines. Les conditions météorologiques étaient idéales pour profiter de ce moment convivial avec la vue panoramique sur la vallée depuis le site de la Croix de Revollat.



La soirée s'est terminée en musique autour du feu de joie. Merci aux bénévoles du comité des fêtes qui ont contribué à ce succès. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

## Marché de La combe

Une nouvelle saison a débuté pour le marché mensuel de La Combe de Lancey avec les mêmes commerçants, qui sont ravis de l'accueil qui leur a été fait, aussi bien de la part des habitants que de la municipalité.

L'objectif de cette année est de consolider la fréquentation pour que le marché devienne pérenne sur notre commune. Notons la bonne coordination entre les associations du village, la mairie et les organisateurs pour la tenue de la buvette et pour faire coïncider certains événements tels que le forum des associations ou la vente des galettes.

Le marché a lieu tous les 1er jeudis de chaque mois sauf pendant les vacances scolaires. Exceptionnellement il y aura un marché le **jeudi 9 novembre** et le **jeudi 11 janvier 2024**.

## Vélo

Le SMMAG (Syndicat mixte de mobilités de l'aire grenobloise) a mis à disposition des Vélos à Assistance Électrique (VAE) pour permettre aux personnes qui le souhaitent de se familiariser pendant un mois avec ce moyen de locomotion. 6 habitants de la Commune de La Combe de Lancey ont pu bénéficier de ce service pendant le mois de septembre.



## Jardiner malin

Samedi 16 septembre, une dizaine de personnes de La Combe à participé à l'atelier "Jardiner malin" organisé par la CCLG. L'objectif était de découvrir les trucs et astuces permettant de mieux gérer son jardin par le compostage, le paillage et broyage.



## Patrimoine communal - Le château de La Combe

Au moment où le château termine sa rénovation et que les aménagements du parc sont en cours, il est opportun de nous arrêter sur l'histoire de ce lieu emblématique de notre commune.



La première trace historique du château remonte au XIIIe siècle, quand ce lieu servait de dépendance pour la chasse à la famille Alleman, une des 4 familles seigneuriales du Dauphiné au Moyen-âge. A partir du XVIIIe siècle, plusieurs seigneurs se sont succédés jusqu'à l'arrivée en 1808 de la famille du Boÿs qui a apporté des modifications importantes au château, lui donnant son apparence actuelle de style néogothique.

Le château est devenu propriété des papeteries de Lancey en 1927 et a servi de logements collectifs à partir de 1947 pour les ouvriers.

La Commune de La Combe de Lancey en a fait l'acquisition en 1975 tout en gardant sa destination de logements collectifs. Ainsi, depuis plus de 75 ans, le château a servi et sert d'habitation à de nombreux habitants !

Les anciennes dépendances appartiennent aussi à la commune et abritent maintenant le musée et la salle des fêtes.

Notons que les terrains autour du château sont également propriété de la commune et sont utilisés pour des activités agricoles.

Depuis les années 1990, les municipalités successives ont réfléchi à une rénovation de ce bâtiment dont les appartements devenaient vétustes. Le coût très important de ces travaux a conduit à trouver une solution de datation permettant à la commune de ne pas s'endetter tout en conservant la propriété des appartements du rez-de-chaussée ainsi que du parc. C'est chose faite, et maintenant, le château a retrouvé son rôle d'habitat collectif avec 12 appartements.

Le Château de La Combe de Lancey, admiré depuis la vallée, est un promontoire avec une magnifique vue sur le Vercors et la Chartreuse, il est un des joyaux de notre patrimoine communal.



# LE PETIT FURGARAT

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE LA COMBE DE LANCEY



## A VOS AGENDAS !

# 2023

### 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE

- ♦ **8 octobre : Fête des pommes - Place du Boÿs Comité des fêtes**
- ♦ **14 octobre 19h : Théâtre « Ma famille » - Cie "Le Comptoir Flottant" - Salle des fêtes**
- ♦ **Du 18 au 23 octobre : Broyeur intercommunal à La Combe**
- ♦ **À partir du 23 octobre : Escape game - SOS sciences**
- ♦ **11 novembre : Cérémonie commémorative - Place du Boÿs - 11h**
- ♦ **12 novembre : Concours de belote - Salle des fêtes - Club de la Grande Lance**
- ♦ **24 novembre : Soirée œnologie - Salle des fêtes - Les Petits Combinois**
- ♦ **3 décembre : Thé dansant - Salle des fêtes - Club de la Grande Lance**
- ♦ **15 décembre : Marché de Noël - Place du Boÿs - Les Petits Combinois**

## Edito : le mot du Maire

L'automne s'est installé depuis quelques jours, nous faisant apprécier la campagne baignée d'un soleil particulièrement estival, de bon augure pour notre traditionnelle fête des pommes de ce dimanche.

Nos chers petits écoliers de maternelle ainsi que leurs enseignantes ont pu retrouver leurs deux salles entièrement rénovées. Je tiens à féliciter les équipes « emploi jeune » (Julie, Margaux, Marie, Léa, Loïs, Lucie, Enola, Maé, Robin) qui ont participé au déblayage et à la réinstallation du matériel de ces salles. Ces travaux sont venus finaliser les améliorations énergétiques des bâtiments communaux pour lesquelles la municipalité œuvre depuis le début de ce mandat.

Le remplacement de la conduite d'eau potable en éternit du Petit-Mont aux Chappes, réalisé par la CCLG\*, a bouleversé le site de la Croix de Revollat et apporté quelques désagréments aux usagers de la RD280. Ces perturbations inévitables nous permettent désormais d'oublier les fuites répétitives et coupures d'eau des années antérieures. Cette opération fait partie des gros chantiers d'investissement 2023 de la CCLG (335 000€) que la commune souhaitait déjà réaliser avant le transfert de la compétence « eau et assainissement » à la CCLG. Je tiens à souligner que, si cette compétence était restée communale, notre commune aurait dû s'endetter pour réaliser ces travaux. Dans cette zone, deux poteaux incendie ont été également remplacés avec un financement communal.

Concernant la sécurisation de nos routes, le département doit réunir les différents propriétaires des parcelles de bois situées le long de la RD165 afin de coordonner la coupe des arbres qui menacent la sécurité des usagers.

Enfin, je tenais à apporter toute ma sympathie aux familles Portier - Angelier et Bonnet frappées par la disparition prématurée de Thierry et Pascal.

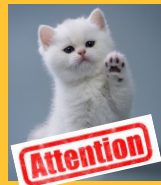
Bien à vous tous !  
Régine Villarino



Merci à notre artiste Marie-Paule Roc pour la réalisation de cette peinture illustrant notre Combe. Elle va prochainement prendre place au pied de l'escalier de l'ancienne mairie.

\* Communauté de Communes Le Grésivaudan





### Maltraitance des chats

La SPA nous signale que des chats ont été maltraités cet été sur notre commune. Si vous êtes témoins de tels actes, contactez la SPA ou la gendarmerie (la maltraitance animale est passible d'une amende de 750€).

### Frelon asiatique



Bonne nouvelle ! La météo pluvieuse du printemps

et l'action coordonnée des apiculteurs de la commune et des particuliers volontaires ont permis de réduire le nombre de nids et d'attaques des abeilles par ces frelons. Il faudra continuer ces actions l'an prochain ...

### EN BREF !

#### L'ambrosie est à la Combe de Lancey

L'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France. Les pollens d'ambrosie se déplacent facilement avec le vent et présentent un fort potentiel allergisant. Ils sont particulièrement présents et nocifs d'août à octobre.

Actuellement, la lutte est encadrée par un arrêté préfectoral dans chaque département de la région qui rend obligatoire la destruction de l'ambrosie.



# Le Conseil Municipal en action(S)

## Point sur les travaux :



- Fin de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (classe de maternelle : isolation des murs et remplacement du revêtement des sols).

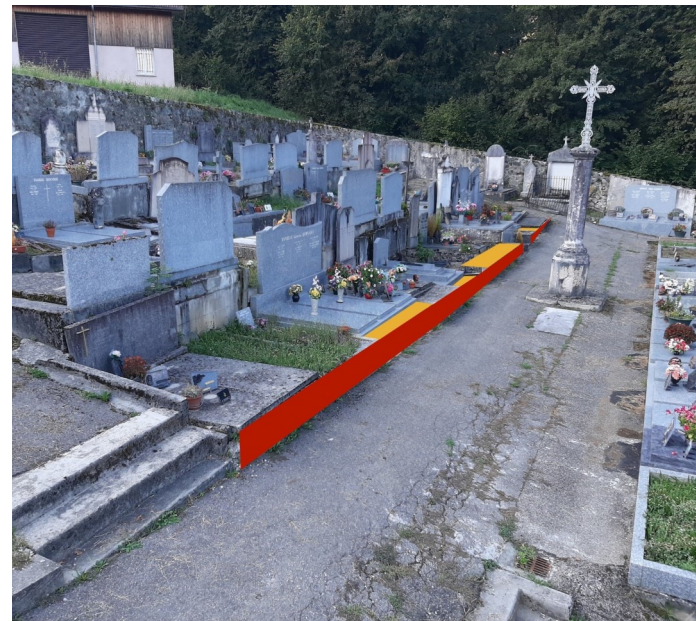
- Démarrage des travaux de mise en sécurité du gymnase (escalier de secours) et réaménagement de l'ancienne caserne des pompiers pour en faire un lieu accessible et polyvalent.

- Aménagement définitif de l'aire des PAV (Point d'Apport Volontaire) du carrefour du Cortillot.

- Aménagement du parc du Château avec engazonnement, plantation des végétaux et installation de 3 bancs. La consolidation des murs d'enceinte est achevée.

## Travaux du cimetière

- ◆ Reprise de l'allée centrale avec déplacement de la Croix au bout de cette allée.
- ◆ Construction d'un muret sur la partie gauche de l'allée (en rouge sur la photo).
- ◆ Reprise de toutes les allées avec récupération des eaux pluviales et goudronnage pour plus de sécurité.
- ◆ Végétalisation de l'emplacement surplombant les tombes au pied du parking afin d'éviter le passage de la débroussailluse



## Les dernières délibérations du Conseil Municipal

### Conseil Municipal du 09 Juin 2023

- ◆ Election des délégués et suppléants pour les sénatoriales 2023
- ◆ Décision modificative n°1 du budget 2023
- ◆ Désignation du référent déontologue
- ◆ Décision concernant le transfert de compétence des piscines d'été des communes d'Allevard-les-Bains, St-Martin-d'Uriage et St-Vincent-de-Mercuze à la CCG
- ◆ Décision concernant la restitution aux communes des Adrets, du Haut-Bréda et de Theys de l'éclairage public et d'un commerce de proximité
- ◆ Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales du département de l'Isère (C.O.S. 38)
- ◆ Délibération portant sur l'augmentation du temps de travail de l' Adjointe Administrative

### Conseil Municipal du 07 Juillet 2023

- ◆ Décision modificative n°2 du Budget 2023
- ◆ Accord du Conseil Municipal sur la proposition du PAEN
- ◆ Tarif du chauffage des logements communaux 2023

### Conseil Municipal du 19 Septembre 2023

- ◆ Demande d'autorisation environnementale dans le cadre de l'enquête publique menée par STMicroélectronics
- ◆ Mandat spécial pour la prise en charge des frais d'inscription des élus se rendant au congrès des Maires 2023
- ◆ Décision modificative n°3 suite à la révision des amontrissements de la commune
- ◆ Emprunt pour les travaux de rénovation et restructuration du gymnase et de l'ancien local pompiers

➔ Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont consultables sur le site internet et disponibles en mairie.

# Vie sociale et associative

## L'APE fait peau neuve...

Nouvelle rentrée, nouveau nom et nouveau logo !

Ce sera désormais l'association :

« Les petits combinóis »

Ouverte à toutes les familles, les objectifs de l'association restent les mêmes : financer les sorties et activités scolaires des enfants et proposer des animations pour tous les habitants.

Ils vous solliciteront ces jours-ci pour participer à leur tombola de Noël avec la vente de tickets.

**Remise des lots le 19 janvier 2024.**

Un appel aux dons est lancé auprès des entreprises et autres entrepreneurs pour proposer des lots !



## THÉÂTRE - « Ma famille »



« Dans ce pays-là, qui pourrait être le nôtre, la norme veut que l'on fasse commerce. On vend tout et tout le monde. On vend pour finir le mois, pour acheter un frigidaire ou une télévision, puis on rachète. »

Le narrateur raconte son parcours dans ce pays-là. Il est fier du petit garçon qu'il était et de l'homme qu'il est devenu. Il est fier de sa famille.

Salle des fêtes  
samedi 14 octobre 19h  
Durée du spectacle : 51 minutes  
A partir de 12 ans  
La représentation sera suivie d'un apéro partagé

## ESCAPE GAME

L'an dernier vous avez tenté de faire échouer le plan machiavélique du professeur dans la fabrication d'un virus...cette année il est de retour pour une expérience explosive ! Préparez-vous à l'affronter à partir du 23 octobre.



Réservation à partir du 15 octobre 2023 uniquement par mail à : [bmlacombe@hotmail.fr](mailto:bmlacombe@hotmail.fr)

## Bien vivre ensemble

### Distribution de composteurs

A partir du 1er janvier 2024, tous les biodéchets (déchets issus de nos cuisines) devront être triés pour être valorisés... c'est-à-dire compostés ! Il ne faudra donc plus les déposer dans les poubelles grises. Pour nous aider dans cette démarche, la CCLG met en place une distribution gratuite de composteurs individuels. Pour cela, il faut s'inscrire en ligne auprès de la CCLG avec votre carte de déchetterie. Si vous souhaitez être aidés dans cette inscription, contactez la mairie. Prochaines dates de distribution :

- ◆ Mercredi 11 octobre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au service des déchets (Villard-Bonnot)
- ◆ Mercredi 8 novembre de 14h à 18h au Touvet (parking face au cimetière)



### Brûlage des végétaux, élagage et broyage

Il est interdit de brûler ses déchets végétaux.

Cet acte est passible d'une amende de 450€. Leur combustion dégrade la qualité de l'air et émet des polluants toxiques dangereux pour la santé (particules fines, hydrocarbures polycycliques, dioxines, furane...). Brûler 50kg de végétaux à l'air libre dégage autant de particules fines que rouler pendant 1400 km avec une voiture à essence neuve ! (extrait du site CCLG). La solution ? Il faut broyer ses végétaux, le broyat est un couvre-sol et un complément utile pour fertiliser le jardin.

Pour les tailles importantes de vos haies, la CCLG met à disposition un broyeur thermique performant. Il sera dans notre commune du 18 au 23 octobre. Pensez à le réserver en mairie, pour une journée ou une demi-journée, et contacter la mairie pour toute question de transport du broyeur. Ce broyeur peut être une précieuse aide pour effectuer vos élagages d'automne, notamment pour respecter les règles de coupe (en hauteur et largeur) entre les propriétés et le long des voies communales.



### Bruit et trouble du voisinage

Il est bon de rappeler les principes de l'arrêté préfectoral n°97-5126 sur le respect de la tranquillité du voisinage, notamment l'Art. 1 : "Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit."

Dans un esprit de bon voisinage, pensez à prévenir vos voisins avant toute manifestation festive... qui se doit d'être exceptionnelle ! Concernant les chiens, l'Art.8 de cet arrêté nous indique qu'il faut "prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité du voisinage en cas de possession d'animaux domestiques". Et pensez à ramasser les déjections de vos chiens !

Enfin, rappelons les horaires autorisés pour faire du bruit lié au bricolage et jardinage (Art. 9) :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

